



REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL · JUSTICE · SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (MESRS)

COMMUNICATION DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (MESRS)

ETAT DES LIEUX DE LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION

EN REPUBLIQUE DE GUINEE

1. INTRODUCTION

Pour l'atteinte d'une croissance économique accélérée et le développement durable ambitionné par la Guinée, il faut des ressources humaines conséquentes.

Pour se faire, il faut nécessairement qualifier notre système éducatif en général et celui de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique (ESRS) en particulier.

Malgré des progrès significatifs réalisés dans de nombreux domaines au cours des dernières années, force est de constater que l'ESRS rencontrent encore de nombreuses difficultés dues, entre autres, à la faiblesse de la politique en matière de recherche et d'innovation.

Le document de politique et de stratégie de l'ESRS pour la période 2014-2020 s'est surtout focalisé sur le volet de l'Enseignement Supérieur.

La présente communication est articulée autour des points suivants :

- Etat de la gouvernance de la STI ;
- les arrangements institutionnels ;
- les résultats, la contribution et l'impact de la STI sur le développement du pays.

2. Etat de la gouvernance de la STI

2.1- Cadre politique

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) est l'institution qui a en charge la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'ESRS et d'en assurer le suivi.

Le secteur de la recherche scientifique et de l'innovation technologique comprend :

- 40 Institutions d'Enseignement Supérieur (IES) dont 17 publiques ;

- 22 institutions de Recherche Scientifique (IRS), 8 Centres de Documentation et d'information (CDI).

On note en outre des institutions de recherche sectorielles relevant de la tutelle d'autres Ministères (agriculture, élevage, pêche, mines et géologie, santé ...).

Par ailleurs, il importe de signaler l'existence d'un centre de recherche et de documentation et de plus 10 laboratoires privés.

Cette dispersion de la recherche scientifique et technologique ne facilite pas la capitalisation des résultats de la recherche plurielle et la conception d'une politique nationale de la recherche et de l'innovation technologique.

De ce fait, l'atteinte de l'objectif de 1% du PIB à allouer à la recherche scientifique, comme recommandé par l'Union Africaine, est difficile à évaluer.

Notons que l'épidémie à virus Ebola survenue en Guinée de 2014 à 2015 a mis en exergue la faiblesse du système de recherche en général et celui de la santé en particulier.

Des mesures vigoureuses ont été entreprises pour corriger la situation dans le domaine de la santé avec la création d'un centre de recherche sur les maladies infectieuses, la construction en cours de l'Institut Pasteur de Guinée, la mise en place d'un laboratoire d'épidémiologie à l'Institut de Recherche en Biologie Appliquée de Kindia (IRBAK), et l'ouverture d'un Centre de Recherche et de Formation en Infectiologie de Guinée (CERFIG).

Aussi, une attention plus marquée est accordée à l'amélioration des technologies endogènes et aux pratiques issues des ethnosciences.

2.2- Cadre juridique et réglementaire

Afin d'améliorer la cohérence du système STI et réduire la fragmentation du secteur, plusieurs textes officiels ont été publiés, dont entre autres :

-La Loi L/2005/011/AN du 04 juillet 2005, adoptant et promulguant la Loi d'orientation de la Recherche Scientifique et Technique, qui prévoit la création d'un conseil supérieur de la recherche scientifique et la mise en place d'un fonds national pour la recherche ;

Le Décret D/2013/062/PRG/SGG, du 03 avril 2013, portant Gouvernance des Institutions publiques d'Enseignement Supérieur et de recherche, qui accorde une large autonomie aux institutions d'Enseignement Supérieur et de recherche publique ;

Le Décret NO91/214/PRG/SGG, du 07 octobre 1991 portant création du Service de la Propriété Intellectuelle au Ministère de l'Industrie ;

Le Décret D/2011/045/PRG/SGG, du 25 février 2011 érigeant le Service de la Propriété Intellectuelle en Service de la Propriété Industrielle et l'Innovation Technologique.

2.3. Financement de la recherche

Les IRS publiques reçoivent une subvention d'équilibre ne pouvant couvrir les réels besoins. Malheureusement, elles sont caractérisées par une faible capacité d'accès aux fonds de l'extérieur.

2.4. 2.4. Ressources humaines

En 2018 le nombre de cadres évoluant dans le domaine des STI tout grade confondu était de 2923 dont : 2525 enseignants chercheurs avec 12% de femmes ;
302 chercheurs avec 14% de femmes ;
96 techniciens de laboratoires avec 6% de femmes.

- Le nombre d'étudiants en Licence, Master et Doctorat toutes disciplines confondues est 101 272 dont 25% en STI,
- En Master 101 272 dont 20% en STI ;
- Doctorat 36, dont 14% en STI

2.5. Arrangements institutionnels

- -L'institutionnalisation de prix aux meilleures filles/femmes dans les Sciences Techniques, Ingénierie et Mathématiques (STIM) ;
- La création du Centre d'excellence Africain en collaboration avec la BM en « Prévention et Contrôle des Maladies transmissibles » à la Faculté des Sciences et Techniques de la Santé et celui en « Mines et Société » à l'Ecole des Mines de Boké en perspective ;
- L'opérationnalisation de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité (ANAQ) ;
- L'adhésion au Réseau Education et Recherche de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (WACREN) et à Global E-school and Communities Initiatives (GESCI), afin d'accélérer l'intégration des TIC dans le système
- L'adhésion au Partenariat pour les compétences en sciences appliquées, ingénierie et technologie (PASET) qui est une initiative africaine innovante de construction rapide des compétences techniques et scientifiques pour soutenir la transformation socio-économique du Continent ;
- L'opérationnalisation du programme de formation de 1000 PhD et 5000 Masters dans le cadre du rajeunissement du personnel enseignants et chercheurs ;
- L'institutionnalisation de la journée nationale de l'innovation technologique permettant de promouvoir les résultats de recherches scientifiques ;
- L'organisation annuelle de la Semaine Africaine des Sciences (SAS), en partenariat avec Next Einstein Forum;

3. RESULTATS, CONTRIBUTION ET IMPACT DE LA STI SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Au cours des dernières années, le gouvernement a fourni des efforts louables pour le développement des sciences et de la technologie

Le Ministère en charge de la recherche a obtenu un certain nombre de résultats qui ont eu des impacts sur le développement socioéconomique du pays. On peut citer entre autres :

- ✚ Mise au point de Phytomédicaments : 1 antihypertenseur 1 antidiabétique)
- ✚ Découverte de trois (3) nouvelles espèces de plantes endémiques non encore connues par la science
- ✚ Identification de 22 Zones Tropicales Importantes pour les Plantes (ZTIPs) en Guinée;
- ✚ Construction manuelle d'un pico barrage hydroélectrique par un jeune physicien
- ✚ Mise au point d'une nouvelle machine dénommée "Plateforme utilitaire Universal privé" (PUUP), multifonctionnel (labour, nivellement, l'irrigation, défrichage, récolte et décorticage)
- ✚ Conception et réalisation d'une borne médicale numérique multifonctionnelle dans le cadre du dépistage du COVID-19